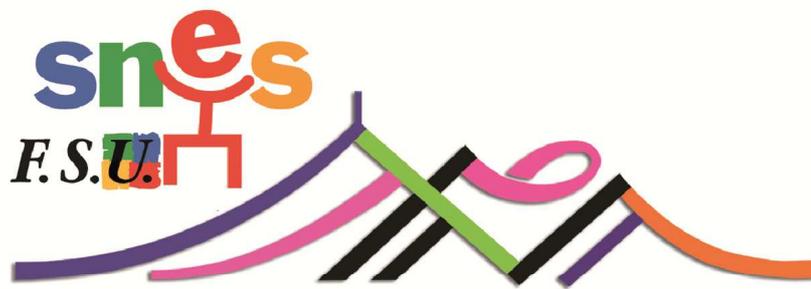


Une rentrée, ça se prépare Monsieur le Ministre !



SNES CLERMONT

Syndicat National des Enseignements de Second degré
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>



Le remaniement ministériel de cet été, censé incarner le second souffle de la Macronie, a été conforme à l'adage « tout changer pour que rien ne change ». Il s'agit avant tout d'un casting porté par quelques personnalités médiatiques (Dupont-Moretti, Bachelot) qui se conformeront à la politique sociale et économique édictée par l'Elysée : un approfondissement de la politique répressive menée par un ministre mis en examen ; un Garde des Sceaux avocat médiatique de son état, pour donner l'illusion d'un équilibre des pouvoirs ; et le maintien des poids lourds de l'économie et de l'Education à leur poste, le tout sous la houlette d'un premier ministre falot censé incarner les territoires. Ce gouvernement est dans la droite et droitière ligne de la politique menée depuis 3 ans : antisociale, répressive et au service du Medef.

Le « plan de relance » de 100 Milliards, salué par le président du Medef, confirme cette orientation. La plus grande partie ira aux entreprises avec notamment une baisse sur l'impôt de production et une baisse de l'impôt sur les sociétés sans aucune contrepartie ni contrôle. Ce plan de relance par l'offre, dogme libéral intangible, exclut toute aide aux familles et ne prévoit aucun investissement dans les Services Publics qui ont pourtant montré leur importance pendant la période de confinement (Santé, Education).

Dans ce contexte, alors que la pandémie n'est pas maîtrisée, la rentrée sociale est très difficile avec les annonces en cascade de licenciements, facilités par les ordonnances travail de 2017 et les « accords de performance collective ».

L'Education n'est pas mieux lotie. Suppressions de postes, augmentation des effectifs, réforme du lycée et du baccalauréat sont les marqueurs principaux de cette rentrée. Malgré un protocole national qui a évolué sous la pression du SNES, le manque d'informations, la gestion locale de la pandémie et les difficultés à exercer nos métiers demeurent, voire s'aggravent.

Dans cette période difficile, nous ne devons pas accepter le confinement de nos actions ! Plus que jamais, continuons collectivement à nous opposer à toutes les régressions et portons nos revendications par les grèves et manifestations !

Patrick Lebrun, Fabien Claveau, Marc Bellaigue

Hommage à notre camarade et ami Jean Degoute



C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de notre camarade et ami Jean Degoute lundi 14 septembre.

Jean avait été secrétaire académique du SNES, élu à la CA nationale, puis secrétaire départemental de la FSU 63. Il continuait de militer au sein de la section SNES des retraités et au sein de la FGR 63.

Apprécié de tous pour sa gentillesse et ses qualités humaines, Jean était un homme de conviction, intelligent, charismatique, attentif et bienveillant envers les autres. L'annonce de sa disparition est tombée comme un coup de tonnerre parmi les militants. Il va terriblement manquer.

Le secrétariat académique

CLERMONT-FD CDIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Bulletin n° 188
Déposé le 28-09-2020

S
O
M
M
A
I
R
E

Permanences du SNES-FSU Clermont
du mardi au jeudi de 14 h à 17 h
ou sur rendez-vous
à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand

Page 1 : Edito

Page 2 : Rentrée sur fond de crise

Page 3 : Covid 19 et droits des personnels

Page 4 : Le SNES-FSU dans l'académie

Page 5 : Mutations, TZR, promotions, stagiaires

Page 6 : Catégories, métiers

Annexe : bulletin d'adhésion

« Mutation sanction » : le tribunal administratif donne raison à une collègue et à l'intersyndicale !

Mercredi 2 septembre, l'intersyndicale du Puy-de-Dôme appelait à se rassembler devant le rectorat de Clermont pour dénoncer « la mutation sanction » d'une collègue du lycée hôtelier de Chamalières, militante syndicale. Elle avait été destinataire d'un courrier le 27 juillet lui annonçant son déplacement.

Une pétition a rapidement recueilli quelques 2 000 signatures et un appel à la grève des personnels du lycée a été lancé. L'intersyndicale a été reçue par le Directeur de cabinet et le DRH pendant le rassemblement du 02 septembre. L'argument avancé par l'administration (ramener « un climat apaisé » dans l'établissement) n'a convaincu aucun des représentants syndicaux.

Mutée contre son gré, « dans l'intérêt du service », la collègue avait saisi le tribunal administratif dénonçant « une sanction déguisée » et une « entrave à son mandat syndical ». Le juge des référés lui a donné raison vendredi 4 septembre. Il a également ordonné au recteur de la réintégrer sans délai !

Le juge des référés a considéré que : « en prenant une telle décision, qui apparaît comme une sanction déguisée, le recteur a porté une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté syndicale de l'intéressée ».

La section académique du SNES-FSU, qui a soutenu et défendu les personnels du lycée après le suicide d'un collègue l'an dernier et la souffrance qui en a résulté parmi les collègues, reste très attentive à leur situation, à leur santé et à leur sécurité.

Elle se félicite de la décision du juge et compte sur la nomination d'un nouveau proviseur, en cette rentrée, pour ramener un climat apaisé au sein de l'établissement qui en a bien besoin après une année extrêmement difficile pour les personnels. La décision du rectorat ne le permettait pas.

Le secrétariat académique

Une rentrée peu sereine et sous pression !

Dans l'académie, cette rentrée scolaire particulière, avec le port du masque permanent dans les établissements, ne s'est pas déroulée de manière sereine surtout, loin s'en faut. En effet, le manque d'anticipation du ministère sur la reprise de la pandémie s'est concrètement traduit par une quantité de masques insuffisante pour tous les personnels, avec obligation pour nombre d'entre eux de venir avec leur matériel personnel. Le SNES Clermont a vivement interpellé le recteur par courrier pour lui rappeler ses obligations en tant qu'employeur, lui signaler des consignes fantaisistes données par certains chefs d'établissement au sujet du port du masque et réitérer notre demande de masques gratuits pour tous les élèves.

Malgré ce contexte anxiogène complexifiant notre travail et les demandes du SNES d'abandon des réformes, le rectorat a maintenu les 120 suppressions de postes dans le 2nd degré prévues avant le confinement. Conséquence immédiate, à cette rentrée, les effectifs dépassent 30 élèves par classe dans de nombreux collèges. Les lycées ne sont pas épargnés avec des EDT très complexes, des suppressions de postes liées à la réforme du lycée qui a entraîné des diminutions d'horaires et des suppressions de spécialités en terminale dans de nombreux lycées. De

Jour de carence : l'intersyndicale exige son abrogation définitive !

La FSU, la CGT, Solidaires, FO, la CGC, la FA, la CFTC et l'UNSA se sont adressées à la Ministre de la Fonction publique le 8 septembre pour demander une nouvelle fois l'abrogation définitive du jour de carence. Seule la CFDT ne s'est pas associée à cette démarche.

Suspendu de fin mars à début juillet sur intervention des fédérations, le dispositif a été rétabli le 11 juillet. L'argument de la « lutte contre l'absentéisme » avancé par le gouvernement est totalement erroné. Plusieurs études ont en effet démontré que le jour de carence ne réduit pas le nombre de jours d'absence au global, un report s'effectuant sur des arrêts plus longs. De plus, cette mesure génère un report du recours aux soins, ce qui est préjudiciable pour la santé des agents, coûteux pour la sécurité sociale et peut favoriser la transmission des pathologies, en particulier en situation épidémique.

Pour l'intersyndicale, cette mesure punitive

même, la pression sur les TZR s'accroît, ceux-ci étant plus nombreux à exercer sur un plus grand nombre d'établissements, les compléments de service pour les autres personnels étant eux aussi en augmentation. Par ailleurs l'absence d'élèves dans des classes, en cas de Covid déclarée, conduit certains chefs d'établissement zélés à tenter d'imposer un double travail (présentiel / distanciel) aux enseignants. Le SNES-FSU appelle les collègues à refuser cette injonction et à ne mettre que le travail fait en présentiel dans l'ENT.

Devant l'absence d'informations sur les établissements touchés par le virus propice aux rumeurs, le SNES Clermont a demandé au recteur un point hebdomadaire d'information par département sur tous les établissements touchés par la Covid transmis aux représentants des personnels siégeant en CHSCT départementaux. Sans réponse du rectorat pour l'instant. Le « dialogue social » régulièrement vanté par notre recteur ne semble pas être son point fort !

Patrick Lebrun



envoie un message à contre-courant des préconisations sanitaires les plus élémentaires devant inciter les agent.es, au moindre symptôme, à consulter et pour la COVID-19 à se faire dépister. Elle contrevient ainsi à la prévention de l'épidémie puisqu'elle est une incitation à minorer tout symptôme, y compris de la COVID-19.

Les fédérations ont également demandé la reconnaissance de l'imputabilité au service du fait de contracter le virus considérant que les agent.es ont priorisé l'exercice de leurs missions de service public au péril de leur santé et de leur vie et que les nouvelles contaminations s'effectuent en particulier en milieu professionnel.

Elles ont une nouvelle fois fait part de la nécessité de convoquer régulièrement les CHSCT dans tous les services et administrations, et rappelé leur opposition à la suppression de ces instances qui ont largement démontré leur importance et leur utilité.

Fabien Claveau

Mutations, TZR, promotions, stagiaires

Mutations intra, TZR : le SNES-FSU toujours aux côtés de la profession

Si la loi de transformation de la Fonction publique, contre laquelle le SNES-FSU s'est battu, a mis fin à la tenue des commissions sur les mutations et des groupes de travail d'affectations des TZR, **le SNES-FSU et ses commissaires paritaires, n'ont eu de cesse de mettre leur expertise au service de leurs syndiqué.es et de toutes celles et tous ceux qui les ont sollicités, pour les conseiller et les défendre** afin de ne laisser personne seul.e face à l'administration.



Accompagner les stagiaires, un rôle essentiel pour le SNES-FSU !

Conséquence de la crise sanitaire, les concours et le calendrier des affectations ayant été bousculés, les affectations des stagiaires ont eu lieu cette année la deuxième semaine d'août (soit repoussées d'un mois), **en dehors de tout contrôle syndical et sans avoir connaissance d'une quelconque liste de supports par département et par discipline**. Les collègues ont dû formuler des vœux à l'aveugle sur des groupements de communes sans savoir s'il existait la moindre possibilité pour eux d'être affectés quelque part dans la zone. Pour certains, ce fut la douche froide !

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi de Transformation de la Fonction publique (belle avancée !), **le rectorat n'a fourni ni le nombre exact de stagiaires ni les résultats d'affectation aux organisations syndicales**. Sans lecture globale du mouvement, il a donc été compliqué de fournir des explications aux stagiaires sur les raisons de leur affectation et des conseils pour faire un éventuel recours.

Néanmoins, **les militants du SNES ont répondu pendant l'été à tous les stagiaires qui les ont sollicités**, que ce soit pour formuler leurs vœux ou répondre à leurs questions (logement, frais de déplacement, tuteur...). **Nous avons tenu une première réunion ven-**

dredi 21 août. En revanche, les syndicats de la FSU, en raison de la crise sanitaire, ont fait le choix de ne pas se rendre à l'Inspe le jour de la pré-rentrée.

Environ 150 stagiaires ont fait leur rentrée désormais dans l'académie. Parmi eux, certains sont affectés à temps complet et quasi privés de formation (5 journées dans l'année) au prétexte d'une expérience professionnelle. Les autres, la majorité, vivront aussi une année très lourde : en responsabilité sur un mi-temps et en formation les mercredis et jeudis à l'Inspe. Le SNES-FSU sera à leurs côtés tout au long de l'année.

Dans un tel contexte, **l'accueil des stagiaires par les représentants SNES dans les établissements (S1) mais aussi par tous les adhérents du SNES-FSU est primordial !** N'hésitez pas à faire connaître le SNES, à les renvoyer vers le **site académique**, à leur conseiller de venir à nos **permanences**, de participer à nos **réunions**, de s'inscrire à notre **liste de diffusion** (voir site) et de **se syndiquer**.

Alors que le gouvernement entend affaiblir la défense individuelle et collective des collègues, **notre présence sur le terrain pour répondre aux difficultés ou questionnements de nos collègues débutants est d'autant plus indispensable !**

Delphine Bertrand, Fabien Claveau

Ainsi pendant le confinement, **les candidats ont été renseignés par mail et téléphone** afin qu'ils établissent la liste de vœux la plus cohérente possible au regard de leurs souhaits et de leurs bonifications **avant d'être suivis individuellement** dans la phase de contestation de barèmes. Comme nous le craignons, les résultats sont tombés le 30 juin sans aucune transparence de la part du rectorat qui se cache derrière le RGPD pour ne rendre public que des barres départementales... sauf s'il y a au moins 5 candidats pour l'établir ! En fixant l'étude des recours le 27 août, sans tenir compte de notre demande d'une date plus avancée, les services ont tout fait pour en minimiser le nombre ! Quel mépris !

Il est donc clair que l'académie de Clermont est au diapason et aux ordres du Ministère pour informer le moins possible la profession. Mais, **le SNES-FSU a refusé cet état de fait, il a accompagné les TZR dans une phase d'ajustement obscur** où les affectations multiples augmentent (jusqu'à 4 établissements en mathématiques), les services partagés s'éloignent, les situations individuelles (pédagogiques, personnelles ou d'ancienneté) ont été peu prises en compte. **Des révisions d'affectation ont pu être obtenues, certains services ont pu être revus**. Ces satisfactions légitiment notre action syndicale mais n'effacent en rien l'opacité qui règne désormais sans l'étude de l'ensemble des cas avec un maximum de données que permettait le paritarisme. **Le SNES-FSU restera toujours aux côtés de chacun pour défendre ses droits dans un cadre collectif**.

Marc Bellaigue

Echelon spécial : le SNES-FSU dans la lutte jusqu'au bout !

Avec la crise sanitaire, le calendrier a été plusieurs fois modifié et c'est finalement le 4 septembre que cette dernière CAPA s'est tenue pour promouvoir 23 collègues.

Le SNES a dénoncé le caractère restreint de l'accès à l'échelon à spécial soumis à un avis du recteur à l'établissement pas toujours explicite et il a rappelé que les plus proches de la retraite devaient être favorisés tant pour obtenir une meilleure pension que pour favoriser une rotation.

La liste des promu.es respecte globalement l'équilibre homme-femme ainsi que celui des disciplines. Nos commissaires paritaires ont pointé une plus forte représentation du supérieur ici ou un âge moins élevé là. Une liste complémentaire a pu être établie en réduisant ces manques.

L'an prochain, vos élus ne siègeront plus mais suivront individuellement les dossiers qui leur seront transmis. Nous ne laisserons pas la profession seule face au manque de transparence !

Marc Bellaigue

Conseillers Principaux d'Éducation

Cette rentrée a un goût amer pour les CPE. Aujourd'hui après la forte revalorisation consentie aux personnels de direction, aux emplois fonctionnels tels que Recteur, DASEN, Secrétaires Généraux, corps d'inspection, **les CPE sont une fois encore les grands oubliés**. Pourtant en cette rentrée et dans un contexte sanitaire dégradé, de nombreux collègues se voient à nouveau reprocher leur manque d'implication quand ils parlent des 35h, certains se voient à nouveau imposer une pause de 20 minutes vide de sens par rapport à la réalité de notre métier, des emplois du temps avec des fiches de poste qui en font un genre d'AED...

Parallèlement l'administration rectorale a décidé cette année de nommer des CPE TZR ou contractuels sur des **remplacements pour**

des quotités de 20 à 40% ce qui constitue un **non sens** et une **négligence de notre travail** spécifique. On ne peut pas être CPE 1 jour par semaine dans un établissement qu'on ne connaît pas... mépris pour notre travail.

Des collègues de plus en plus nombreux vivent mal le **déclassement social lié au gel du point d'indice** depuis 2010 et au **décrochage salarial** vis-à-vis des enseignants avec l'exclusion des CPE de différents dispositifs et le **non paiement** des dépassements horaires imposés aux collègues par les directions.

C'est pourquoi, dès maintenant nous demandons le **doublement de l'indemnité forfaitaire d'éducation (IFE)** avec effet immédiat. N'hésitez pas à nous contacter les mardis et jeudis après-midi.

Philippe Leyrat

AESH : continuons le combat !

Après une année scolaire éprouvante et en dépit du contexte sanitaire dégradé, dès ce début d'année, **le SNES-FSU est à vos côtés, pour vous informer, vous défendre et porter ensemble nos revendications**.

Suite à un travail syndical de longue date et à une mobilisation des AESH, nous avons obtenu lors du CTA du 30 juin, que la **revalorisation salariale des AESH** soit enfin mise en place dans notre académie (voir site), preuve que nous devons **continuer le combat** pour obtenir des conditions de travail satisfaisantes ! Effectivement, ces dernières sont bien mise à mal en cette rentrée, avec la **généralisation des PIAL** qui conduit les AESH à suivre un nombre d'élèves de plus en plus grand et à effectuer des **déplacements entre les différents établissements de plus en plus nombreux...** De plus, et ceci malgré plusieurs interventions du SNES-FSU lors des différentes instances, **nos quotités et temps de travail hebdomadaires** ne sont pas en adéquation avec les consignes nationales dans notre académie. **Le SNES-FSU continue d'intervenir à tous les niveaux sur cette question.**

Pour porter et défendre toutes ces revendications et bien d'autres, **rejoignez-nous ! Se syndiquer au SNES-FSU**, c'est renforcer l'outil collectif de défense de nos droits. **Le SNES-FSU, c'est vous, c'est nous** (cotisation de 25 € pour une année scolaire) !

Vous pouvez compter sur le SNES-FSU dans cette nouvelle année qui s'annonce si particulière. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question !

Isabelle Dyduch

Psychologues de l'EN

Les CIO ont rouvert au public le 24 août, toujours sans protocole sanitaire spécifique. Les directeurs de CIO et les PsyEN continuent à exercer leurs missions malgré des conditions parfois difficiles (nombre de bureaux insuffisants, salles de réunion exiguës, etc.).

Cela n'a pas empêché la Cour des comptes de **continuer les attaques contre nos métiers et de produire 3 rapports**, visant les missions, les conditions de travail et la gouvernance des PsyEN : rapport sur Parcoursup, rapport pour le Budget, et rapport sur les médecins et les personnels de santé scolaire dans lesquels sont inclus les PsyEN !

Les PsyEN continuent de subir le mépris de notre Ministère et les conséquences de sa politique : depuis maintenant deux ans, les postes de Directeurs-trices des CIO de Moulins Yzeure et d'Yssingaux sont gelés et n'ont donc pas pu être pourvus lors du mouvement. Le rectorat compte sur la bonne volonté des collègues pour faire fonction !

Malgré les avertissements du SNES-FSU, le

Contractuels

La crise sanitaire perdure mais le ministère ne semble pas prendre au sérieux l'inquiétude. **Il a fallu que le SNES-FSU alerte à plusieurs reprises pour que l'Administration décide enfin de renforcer son protocole.** Les contractuels sont exposés dans la mesure où beaucoup effectuent des **services partagés** dans un rayon de plusieurs dizaines de km.

L'entrée en vigueur de la **loi dite de « Transformation de la Fonction Publique »** a montré son caractère rétrograde dans la gestion des personnels : les CAP et les GT d'affectations sont désormais supprimés. **Les affectations des contractuels se sont donc déroulées de façon opaque** cette année, ce qui a engendré des erreurs voire des décisions arbitraires et inéquitable : non prise en compte des vœux, affectations incompréhensibles, apparemment sans lien avec l'ancienneté ni la situation géographique.

Le SNES-FSU est plus que jamais mobilisé

poste de Directeur-trice du CIO de Moulins-Yzeure est vacant depuis la rentrée... L'administration a prétexté un « principe de précaution » par rapport à une éventuelle carte cible des CIO (traduire : fermetures de CIO) en lien avec le rapport Charvet. **Elle va donc au-devant d'un rapport qui n'a jamais été arbitré et n'a donné lieu à aucune décision.** Même au rectorat on ne croit plus à une décision avant 2022, mais le mal est fait.

La situation sur le terrain est très problématique avec **1 poste de DCIO et 2,5 postes de PsyEN vacants sur 6,5 ETP** en tout.

Et que fait-on au Rectorat face à cette situation ? On continue dans le farfrelu et la déréglementation en inventant un poste de Coordonnateur Technique (en CDD), reprenant point par point la grande majorité des missions de Directeur-trice de CIO !

Entre le manque de recrutement et les décisions inconséquentes de l'administration, on crée ainsi une bonne recette pour détruire un service public.

Katia Bonnemoy - Jérôme Caillieux

pour accompagner chacune et chacun dans la défense de leurs droits. Il a d'ailleurs obtenu le réexamen de certaines affectations.

Le décret du 29 août 2016 dont la mise en application est entérinée par la circulaire n° 2017-038 du 20-3-2017 permet aux contractuels d'obtenir un **avancement indiciaire**. Les reclassements étant effectués en 2017, un avancement d'échelon était prévu tous les 2 ans pour ceux au niveau 2 (indice 388) et tous les trois ans pour ceux au niveau 3 ou plus (indice 410). Un avancement indiciaire devrait intervenir pour une bonne partie des collègues en cette période. **Le SNES veille au respect des droits des contractuels notamment à la revalorisation de leur salaire.**

Dans ce contexte de crises, **il est plus que jamais nécessaire de se syndiquer au SNES-FSU pour avoir les bonnes informations et agir collectivement pour la défense des droits des contractuels.**

Abdoulaye Faye

Covid 19 et droits des personnels



pathologie n'a pas disparu depuis le printemps. Inadmissible !

- Pour les personnes vulnérables au sens du **décret du 29 août 2020**, si le télétravail n'est pas possible, ils doivent être placés en ASA (autorisation spéciale d'absence, ce qui est un congé distinct du congé maladie ordinaire), sur présentation d'un certificat d'isolement de leur médecin (qui n'est pas un arrêt de travail !).

- Pour les personnels dont les pathologies ont été sorties de la liste ou en situation de handicap, le SNES-FSU vous conseille de continuer à faire valoir la **nécessité d'obtenir les aménagements nécessaires pour renforcer votre protection**. Prenez contact avec le correspondant handicap du rectorat pour qu'il monte un dossier pour l'achat de matériel :

M^{me} TOUATI - 04 73 99 31 58

(du lundi au vendredi de 9 h à 17 h)

correspondant-handicap@ac-clermont.fr)

Attention : la disparition du dispositif d'autorisation spéciale d'absence (ASA) peut pousser le médecin de l'agent à le placer en arrêt maladie. Le SNES, avec la FSU, demande que ces agents n'aient pas de jour de carence et n'épuisent pas leurs droits à congé maladie.

Ne restez pas isolés ! **Contactez la section académique du SNES-FSU ainsi que vos élus en CHSCT**. Vos représentants SNES-FSU interviendront régulièrement auprès des autorités pour renforcer nos demandes de mesures plus protectrices et faire évoluer la situation dans le sens de la meilleure protection possible de la santé des agents.

Fabien Claveau, Marc Bellaigue

La rentrée 2020 se fait dans un contexte sanitaire dégradé. Le ministre ne prend toujours pas la mesure de cette rentrée hors normes. **Le SNES-FSU s'est adressé à lui dès le 19 août pour exiger un protocole sanitaire renforcé** après avoir fait valoir ses exigences organisationnelles et pédagogiques au mois de juin. Pour les personnels, le **SNES-FSU est notamment intervenu à de nombreuses reprises pour avoir des informations sur les conditions de rentrée des personnels vulnérables**.

Pour le ministère, la règle est la suivante : le **retour en présentiel doit être la norme, mais les personnels dont l'état de santé expose aux formes graves de la Covid peuvent demander à être en télétravail**. Ce n'est cependant pas de droit, les chefs d'établissement peuvent le refuser.

Une circulaire du Premier Ministre est venue préciser le fonctionnement des services publics d'Etat. Un paragraphe est notamment consacré à la situation des personnels vulnérables. Il confirme la restriction de la liste des pathologies définissant la catégorie des personnels vulnérables. **Cette restriction fait fi de l'état de santé bien réel de nombreux collègues qui ne se voient plus reconnus comme vulnérables alors même que leur**

Masques et gestes barrières : le SNES Clermont interpelle le Recteur

Suite à des remontées d'établissements, le SNES Clermont a envoyé un **courrier au Recteur** vendredi 4 septembre sur les sujets suivants :

- Non-respect du port du masque et des gestes barrières dans certains collèges ou lycées ;
- Non fourniture de masques dans certains établissements ;
- Manque de masques ;
- Fourniture de masques spécifiques pour les publics particuliers (malentendants, FLS...) et leurs enseignants.

Le ministère n'ayant pas débattu avec les

représentants des personnels en amont de la rentrée, il était évident que certaines situations n'avaient pas été envisagées ou préparées, par exemple le réassort de masques. Les personnels ont dû pallier par eux-mêmes à ces difficultés.

Nous avons rappelé que ces fournitures sont bien évidemment à la charge de l'employeur, le ministère de l'Education nationale et par délégation le recteur.

Merci de continuer à nous faire remonter tous dysfonctionnements.



CHSCTA : trop peu, trop tard

Un CHSCTA s'est tenu le 31 août, jour de prérentrée des enseignants. La FSU a regretté qu'il se tienne si près de la reprise des élèves, empêchant toute prise en compte des demandes et propositions des représentants des personnels qui auraient permis de sécuriser les conditions de rentrée dans l'intérêt de tous ! Le cas des masques spécifiques pour les personnels enseignants ou élèves mal entendants est emblématique de ce dysfonctionnement.

Nos représentants ont fait part de l'inquiétude des personnels face aux multiples situations qui n'ont pas été envisagées par le ministère et le rectorat. Qu'en est-il de celles et ceux qui sont considérés « à risques » ? Le travail à distance sera-t-il de nouveau proposé pour alléger les groupes d'élèves, et dans ce cas, comment sera-t-il cadré ? Quelles garanties sur le respect des conditions de travail et le respect des missions ? La FSU a rappelé ses demandes de maintien d'ASA pour les personnels dits « à risque » et de suppression du jour de carence. Qu'en est-il de la reconnaissance en accident de service des personnels ayant contracté la covid 19 ? Sur toutes ces questions, le rectorat n'a apporté aucune réponse.

Un nouveau décret, dont la FSU demande le retrait, fixant la liste des personnels fragiles a été publié le 29 août, il réduit drastiquement la liste des pathologies et donc des personnels concernés par les ASA lorsque le télétravail n'est pas possible. Le Recteur a précisé que ce décret met fin aux ASA et donc que les personnels vulnérables (hors liste du décret du 29 août) doivent reprendre le travail ou se mettre en arrêt maladie, les contraignant à se voir appliquer une journée de carence. Le rectorat précise que les personnels qui avaient été repérés vulnérables avant l'été, en application du décret du 5 mai 2020, et ceux qui se signaleront à la médecine de prévention, se verront fournir des masques chirurgicaux de type 2 afin de pouvoir reprendre leur poste.

Le rectorat respecte le formalisme de la commission mais ne dialogue pas avec les représentants des personnels et n'apporte aucune réponse aux questions concrètes des personnels.

Patrick Lebrun, Claude Delétang

Patrick Lebrun

Le SNES-FSU dans l'académie

Qui fait quoi à la section académique (S3) ?

Section académique du SNES-FSU

Maison du Peuple
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
Permanences : du mardi au jeudi de 14 h à 17 h (ou sur rendez-vous)
Site : <https://clermont.snes.edu>
Contact : s3cle@snes.edu
Réseaux sociaux : [Facebook](#), [Twitter](#), [Instagram](#)

Secrétaire académique : Patrick LEBRUN

Secrétaires académiques adjoints : Fabien CLAVEAU - Marc BELLAIGUE

Trésoriers académiques : Michel FLORIOT, Xavier GOURC

CATÉGORIES - CARRIÈRES - MUTATIONS

- **Mutations / Carrières** : M. BELLAIGUE, Delphine BERTRAND, F. CLAVEAU
- **Certifiés** : M. BELLAIGUE, Delphine BERTRAND
- **Agrégés** : Claire LACOMBE, Michel PUERTO
- **CPE** : Philippe LEYRAT
- **PSY-EN** : Katia BONNEMOY
- **TZR** : M. BELLAIGUE
- **Stagiaires** : D. BERTRAND, F. CLAVEAU
- **Professeurs documentalistes** : Laurie GOURC
- **Contractuels** : Abdoul FAYE, Catherine EHRARD, Paul BATUT
- **AESH / AED** : Isabelle DYDUCH

NOS MÉTIERS

- **Lycées** : P. LEBRUN, X. GOURC, A. FAYE
- **Collèges** : M. BELLAIGUE, C. LACOMBE, F. CLAVEAU
- **Commission académique des LV** : F. CLAVEAU, A. FAYE
- **ASH, inclusion scolaire** : I. DYDUCH
- **FCA - GRETA** : C. EHRARD, P. LEBRUN
- **UPE2A** : C. EHRARD
- **Retraités** : Michèle FILLIAS, Jean DEGOUTE

COMITÉS TECHNIQUES

- **CT académique (CTA)** : P. LEBRUN, F. CLAVEAU

COMITÉS HYGIÈNE ET SÉCURITÉ - CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

- **CHSCT académique (CHSCTA)** : Claude DELETANG

Les sections départementales (S2)

S2 ALLIER

42 rue du Progrès 03000 Moulins
Portable : 06 32 15 36 80
E-mail : snes03@wanadoo.fr
Site départemental : snes03.wordpress.com

S2 CANTAL

Maison des syndicats
7 place de la Paix 15000 Aurillac
Téléphone : 04 71 64 00 17
E-mail : fsu15@fsu.fr

S2 HAUTE-LOIRE

Maison des syndicats
4 rue de la Passerelle 43000 Le Puy en Velay
Téléphone : 04 71 04 07 09
E-mail : s2043@clermont.snes.edu

Le site académique

Pensé pour **informer la profession et mettre en débat les analyses et revendications du SNES**, toujours en cohérence avec l'actualité de nos métiers et les dossiers académiques, le site est conçu et alimenté pour en faire la référence de la profession et pour assurer un contact continu avec les syndiqué-es.

En lien avec notre **présence sur Twitter, Facebook et Instagram**, le site valorise aussi toutes les publications « papier » du SNES-FSU Clermont. Alors que certaines organisations syndicales sans force militante ni adhérent inondent les boîtes professionnelles, le site du SNES-FSU entend au contraire **développer les enjeux des dossiers de l'académie et mettre en lumière les actions locales pour construire et amplifier les mobilisations.**

C'est un outil à disposition des personnels pour **organiser les solidarités professionnelles, les résistances et les luttes** tout en faisant partager au plus grand nombre nos **revendications pour l'Ecole publique et ses personnels.**

